

Beaune la Rolande, le 24 Février 2025

**Centre Hospitalier
PAUL CABANIS**



AVIS DE CONCOURS SUR EPREUVES POUR LE RECRUTEMENT D'UN OUVRIER PINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE

Un concours sur épreuves est ouvert à l'EHPAD de Beaune-la-Rolande en vue de pourvoir deux postes d'ouvrier principal de deuxième classe.

Peuvent faire acte de candidature, les personnes contractuelles titulaires :

- d'un diplôme de niveau V ou d'une qualification reconnue équivalente,
- d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles délivrée dans une ou plusieurs spécialités,
- d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadre d'emplois de la fonction publique,
- d'un diplôme au moins équivalent.

La limite d'âge n'est pas applicable à ce concours en vertu de l'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005.

Les candidats devront adresser les pièces suivantes :

- une lettre de motivation
- un curriculum vitae détaillé
- un état des services accomplis
- une copie des pages renseignées du livret de famille
- une photocopie de la carte nationale d'identité
- la photocopie conforme des diplômes ou certificats.

Date limite des dépôts des candidatures : 30 Juin 2025

**Monsieur le Directeur
EHPAD Paul Cabanis
14, rue Frédéric Bazille
45340 BEAUNE-LA-ROLANDE**

**Service des
Ressources Humaines**

**Téléphone : 02.38.33.94.12
Télécopie : 02.38.33.35.28**



Les dossiers reçus seront étudiés et déclarés recevables par une commission.

Les candidats dont le dossier aura été retenu seront convoqués à un entretien avec le jury qui consiste :

- en une présentation, par le candidat, de son parcours professionnel et les acquis de son expérience, les compétences mises en œuvre dans des activités ainsi que les diverses formations professionnelles dont il a bénéficié.
- en un échange avec le jury visant à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, les compétences et les connaissances techniques qu'il a acquises au cours de son parcours professionnel, sa connaissance des missions et de l'organisation du service dans lequel il exerce ses fonctions, sa connaissance de l'établissement et de ses règles internes de fonctionnement ainsi que sa capacité à exercer les missions confiées.

A l'issue de cet entretien, le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis.

Pour le Directeur empêché,
Le Directeur délégué,

G. COMBE



**Service des Ressources
Humaines**

**Téléphone : 02.38.33.94.12
Télécopie : 02.38.33.35.28**